



Le bourg au ton

MUSIQUE La Commune est en passe de se doter d'un règlement communal pour aider financièrement les familles dont les enfants suivent des études musicales, près de 14 ans après l'institution de la loi vaudoise sur les écoles de musique (LEM).

TEXTES : ROBIN BADOUX

Une législature attelée à d'autres priorités et un faible nombre de sollicitations expliquent la relative inertie de la Commune de Grandson pour se doter d'un règlement sur le sub-

ventionnement individuel des études musicales. Finalement, le Conseil communal a accepté la semaine dernière un préavis prévoyant l'adoption de ce soutien à la population, se mettant ainsi au diapason par rapport à d'autres communes, comme Yverdon ou Pomy. Jusqu'à présent, seules une dizaine de demandes sont parvenues aux autorités grandsonnoises, qui ont dû être refusées, faute de règlement.

Cette aide s'appuie sur la LEM, du 3 mai 2011. Celle-ci décrète que les communes « accordent des aides individuelles aux élèves », afin « d'assurer la disponibilité financière » à l'enseignement musical.

En pratique, le règlement prévu à Grandson vise à soutenir



A Grandson, l'aide aux études musicales ne sera plus une musique d'avenir. RÉGION-A

les familles dont un ou plusieurs enfants de moins de 20 ans, ou jusqu'à 25 ans s'ils sont étudiants ou apprentis, suivent des cours dans une école de musique reconnue par la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM).

L'aide financière s'appuie sur les revenus des familles, jusqu'à un plafond de 70 001 francs de revenu familial annuel, après quoi le droit s'éteint. Par exemple, avec un revenu familial annuel de 50 000 francs, une famille peut prétendre à 220 francs d'aide pour un semestre de cours. En comparaison, à Pomy, l'aide s'arrête au-delà d'un revenu annuel net de 49 000 francs pour un enfant à charge.

Le préavis, accepté, a néanmoins été amendé par deux fois. Premièrement, la commission chargée d'étudier le dossier a estimé qu'une majoration pour les familles de deux enfants ou plus était nécessaire. Le second amendement, amené par le conseiller David Millet, prévoit que, afin de s'assurer de la situation fiscale du demandeur, le calcul des subsides s'appuie sur la fortune en plus des revenus.

La Municipalité, après l'acceptation dudit préavis, a remercié le Conseil pour sa confiance. « Nous nous engageons à apporter des détails et un nouveau barème dans le courant de l'année 2025 », a conclu le syndic Antonio Vialatte.

La DGMR dans la lune

Olivier Reymond, municipal chargé de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, a apporté aux conseillers communaux des nouvelles par rapport au réaménagement de la traversée des Tuileries de Grandson. Ce projet, rappelons-le, prévoit de transformer assez largement la route à travers les Tuileries ainsi que le tronçon reliant le hameau à Grandson, afin de pacifier le trafic et améliorer l'offre pour la mobilité douce et les transports en commun.

Les oppositions suscitées par ce projet, notamment liées aux limitations de vitesse, ont amené les autorités grandsonnoises à soumettre quelques questions à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). « Nous avons demandé à notre mandataire de dresser un plan pour des limitations de vitesse

dans toute la commune qui a ensuite été envoyé à la DGMR », explique Olivier Reymond.

Se sont ensuivis des échanges assez lunaires entre Grandson et la DGMR. Cette dernière, après onze mois de silence radio, est en effet revenue avec des réponses surprenantes. « Des rues manquent dans la réponse. Tandis que pour d'autres, leurs remarques sont difficilement compréhensibles. » Ainsi, par exemple, pour la DGMR, pas de passage piéton sur les routes jugées dangereuses. « Alors que c'est justement pour pallier cela », estime le municipal.

Des échanges qui expliqueraient un certain retard sur ce projet. « Nous leur avons signalé que nous trouvions cela inacceptable. Et, depuis, plus de réponse ! Pour la suite, on verra au prochain Conseil en mai. »



Les retards liés au projet de réaménagement de la route cantonale aux Tuileries seraient dus aux inconsistances de la DGMR.

Rue Haute: la peur du vide

Les conseillers communaux se sont enquis d'une éventuelle évolution de la situation à la rue Haute en lien avec la fermeture du commerce exploité auparavant par Volg. Le conseiller Michel Bory se dit notamment inquiet de cette disparition, craignant que l'endroit ne perde de son attrait en se changeant en « cité-dortoir », et a demandé à la Municipalité si le fait d'adopter une politique plus active pour trouver un repreneur était envisageable.

« C'est une thématique qui nous tient toujours à cœur », a assuré le syndic, Antonio Vialatte, rappelant que l'endroit est vide depuis maintenant un an. Face aux investissements conséquents qu'il faudrait réaliser pour remettre les locaux aux normes, la Commune préfère pour l'instant s'appuyer

sur le futur projet de la place du Château. Le syndic a néanmoins glissé que les autorités vont essayer de s'approcher de la gérance, Bernard Nicod, afin de voir si un dépannage via une entité pour une, deux ou trois années serait possible. « Une solution qui nous conviendrait », a-t-il affirmé.

L'idée de confier les locaux à Migros ou à un de ses magasins partenaires a également été soulevée par les conseillers. « Nous avons déjà rencontré la Migros », a répondu Antonio Vialatte, complétant que la surface réduite, la configuration des lieux et les investissements à consentir n'ont pas emballé le géant orange, qui se dit davantage intéressé par le projet sur la place du Château et ses constructions de nouvelles surfaces commerciales.